

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOURGS SUR COLAGNE
DU JEUDI 31 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 31 mars, le Conseil Municipal de la commune de BOURGS SUR COLAGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Colucci, sous la présidence de M. Lionel BOUNIOL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2022

Présents : Mme Évelyne ALCHE, M. Lionel BOUNIOL, Mme Michèle CASTAN, Mme Delphine CASTAN LAHONDES (arrivée en séance à 20h13), M. Serge CHAZALMARTIN, M. Marc CLAVEL, Mme Géraldine FABRE (arrivée en séance à 20h43), Mme Larissa FAGES, M. Olivier FOLCHER, M. Franck GERVAIS, M. Martial MALIGES, M. Thomas MEISSONNIER, M. Gérald MENRAS, M. Éric MIEUSSET, Mme Chantal MORERA, Mme Isabelle PÉRIÉ, Mme Sylvie PETIT, Mme Valérie PLAGNES, Mme Marie ROCHETEAU, Mme Magali ROUSSET, M. Nicolas SALLES

Absents excusés : Mme Corinne MUNIER ayant donné procuration à M. Lionel BOUNIOL, M. Pascal PRADEILLES ayant donné procuration à M. Olivier FOLCHER.

Mme Delphine CASTAN-LAHONDES a donné procuration à M. Nicolas SALLES jusqu'à son arrivée en séance (20h13).

Mme Géraldine FABRE a donné procuration à M. Thomas MEISSONNIER jusqu'à son arrivée en séance (20h43).

Absents : -

Secrétaire de séance : Mme Magali ROUSSET (à l'unanimité)

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 h.

Après avoir réalisé l'appel des présents :

- ⇒ 19 élus sont présents, dont 2 élus arrivés en séance à 20h13 (Mme Delphine CASTAN-LAHONDES) et 20h43 (Mme Géraldine FABRE).
- ⇒ 2 élus sont excusés et ont donné procuration (Mme Corinne MUNIER et M. Pascal PRADEILLES)
- ⇒ **Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 février 2022 :**

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 février 2022 est approuvé à l'unanimité, après modifications ci-dessous :

- **Questions diverses :** « *Parents d'élève de l'école publique du Monastier : les enfants qui arrivent avec les ramassages scolaires entre 7h30 et 7h50 attendent dehors. Normalement, les enfants doivent être accueillis par les enseignants mais vers 7h50. Monsieur le Maire fait le lien avec l'école et le service de garderie afin que ces enfants ne restent pas en dehors de l'école.* »

Il est demandé d'apporter les modifications suivantes : « **Les enfants ont école à 9h, donc le bus arrive entre 8h30 et 8h50 et non 7h30.** La situation est complexe l'hiver, avec des températures négatives, où les parents d'élèves souhaitent que les enfants puissent être accueillis dans le préau, au lieu de les laisser en cour de récréation ».

- **Présentation de Mr Benjamin BOYER :** « *Le centre de secours de Chirac est en difficulté par un manque d'effectifs en rapport du nombre d'interventions réalisées. Il compte 15 sapeurs-pompiers volontaires. En plus, le manque d'effectifs sur la caserne de Marvejols impacte également celui de Chirac, qui pallie aux absences de Marvejols. 1/5^{ème} des interventions sont réalisées par la caserne de Mende. La Lozère compte 28 centres de secours.* »

Il est demandé d'apporter la modification suivante (inversion de phrases) pour une meilleure compréhension : « Le centre de secours de Chirac est en difficulté par un manque d'effectifs en rapport du nombre d'interventions réalisées. Il compte 15 sapeurs-pompiers volontaires. En plus, le manque d'effectifs sur la caserne de Marvejols impacte également celui de Chirac, qui pallie aux absences de Marvejols. **La Lozère compte 28 centres de secours. 1/5^{ème} des interventions sont réalisées par la caserne de Mende.** »

- ⇒ **Désignation du secrétaire de séance :** Mme Magali ROUSSET à l'unanimité.
- ⇒ **09/2022 - Lancement d'une consultation pour l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective – Ateliers techniques du Monastier**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du Projet d'installation photovoltaïque en autoconsommation collective sur la toiture du garage communal du Monastier suite à la réalisation d'une étude de Lozère Énergie.

La centrale solaire sera conçue et dimensionnée dans l'objectif d'une production électrique optimale, du maintien des performances à 20 ans et au-delà, et en visant une durabilité maximale des matériaux employés.

La centrale photovoltaïque prendra place sur la toiture du garage communal, selon une pose en surimposition. La pré-étude réalisée a estimé la puissance de l'installation à 60,72 kWc séparée en deux parties :

- ↪ Partie 1 : 272.2 m2 dont 69.7 m2 pouvant être soumis à l'ombre portée du bâtiment à l'avant : 44,55 kWc ; installation de 135 panneaux de 330 Wc disposés en 7 rangées de 15 panneaux en pose horizontale (paysage).
- ↪ Partie 2 : 150 m2 dont 44.4 m2 pouvant être soumis à l'ombre portée du bâtiment adjacent : 16,17 kWc. Installation de 49 panneaux de 300 Wc en 7 rangées de 7 panneaux en pose horizontale (paysage)

D'un point de vue énergétique, le projet d'autoconsommation collective avec une production photovoltaïque de 44.55 kWc sur la toiture du garage communal permettra de réduire de 20.5% les consommations en électricité provenant directement des bâtiments :

L'autoconsommation collective concernera 12 sites de la collectivité :

- **Bâtiments consommateurs prioritaires :**
 - Complexe Salle Colucci/Mairie/Salle Renée Grousset au Monastier
 - Ecole publique du Monastier
 - Maison du Temps Libre à Chirac
 - Mairie de Chirac
 - Maison des Associations à Chirac
- **Bâtiments consommateurs secondaires :**
 - Ecole publique de Chirac
 - Le rucher des Tilleuls – Le Monastier
 - Gîte de La Tour à Chirac
 - Gîte communal à Chirac
 - Ancienne Mairie – Le Monastier
 - Centre de secours à Chirac
 - Garage communal où sera installée la centrale photovoltaïque

Compte tenu de la consommation totale journalière élevée sur ces 12 bâtiments même en été, il n'est pas prévu de vente du surplus de l'énergie produite sur le réseau, hormis en juillet et août lors du pic de production. Il n'y aura pas de mise en place de batteries de stockage. L'énergie produite sera instantanément autoconsommée ou revendue en cas de surplus l'été.

La 1^{ère} année d'exploitation permettrait une économie de 5 837 euros TTC auxquelles il faut ajouter les possibles ventes de surplus d'électricité (372 € TTC).

Le coût estimatif des installations est évalué par Lozère Energie à 75 000 euros H.T.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter des entreprises pour confirmer l'estimation de Lozère Énergie,
- **Autorise** Monsieur le Maire à mandater Lozère Énergie pour le lancement d'une consultation si le coût estimatif de 75 000 euros et en deçà de 100 000 euros est confirmé,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente.

Remarque :

- ↪ Le projet est subventionnable par la DETR.
- ↪ Le compteur Linky permettra la gestion de la production et la re-distribution sur les sites. Cette dernière est modulable.
- ↪ L'achat d'une batterie de stockage n'est pas prévu car trop coûteux.
- ↪ Question sur le positionnement des bâtiments de France sur ce type d'installation : pour le moment aucun refus.

Arrivée en séance de Mme Delphine CASTAN-LAHONDES (20h13).

⇒ **10/2022 - Programme de travaux en forêt de la commune de Bourgs sur Colagne - 2022**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire en 2022 de programmer des travaux en forêt communale portant sur une opération sur limites et parcellaires, sise aux Bois de la ville. Création de périmètre : ouverture manuelle localisation : 2.a/2 kms. Ouverture périmètre tronçonneuse et peinture.

Le montant estimatif du programme 2022 présenté par l'Office National des Forêts – Agence de Lozère est de 1 970 euros H.T.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Approuve** ce programme dans son intégralité pour un montant estimatif de 1 970 euros H.T.,
- **Sollicite** le Conseil Départemental de la Lozère pour l'octroi d'une aide au taux maximum possible (dans la limitée de 50%) sur la nature des travaux éligibles, au titre des mesures d'aides en faveur des forêts des collectivités,
- **Demande** à l'Office National des Forêts de proposer son devis pour l'assistance technique à donneur d'ordre, la maîtrise d'œuvre ou la réalisation des travaux,
- **Inscrit** la somme correspondante au budget 2022, soit 1 970 euros H.T.,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à leur exécution.

⇒ **11/2022-Subventions aux associations 2022**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions des associations pour 2022. La commission « Communication/Associations » réunie le 23 mars dernier a examiné l'ensemble des demandes. Sur sa proposition, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ASSOCIATIONS	Subvention 2022	OBSERVATIONS Ne participent pas au vote
FOOT-BALL CLUB	3 500 € + 700 € (Tournoi)	Pour le fonctionnement du club (3 500€) + 700€ si le « Tournoi du cœur » est réalisé. Vote à l'unanimité des votants <i>Mme Delphine CASTAN-LAHONDES ne participe pas au vote.</i>
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	750 €	Vote à l'unanimité
LES ARCHERS DE LA FARE	1 500€	1 500€ sous réserve de la réalisation de la Fête des 50 ans de l'association. Vote à l'unanimité
DANSE TRADITIONNELLE	300€	Vote à l'unanimité des votants <i>Mme Larissa FAGES ne participe pas au vote.</i>
LA QUATRETTO	1 600€	Le montant de la subvention correspond au coût d'un costume Vote « Pour » : 22 voix Vote « Abstention » : 1 voix de M. Martial MALIGES
MOTO-CLUB COLAGNE	700 €	Vote « Pour » : 20 voix Vote « Contre » : 2 voix de M. Martial MALIGES et M. Nicolas SALLES Vote « Abstention » : 1 voix de Mme Chantal MORERA
PETANQUE	500 €	S'il y a une reprise des soirées du jeudi soir, la subvention pourra être complétée. Vote « Pour » : 22 voix Vote « Abstention » : 1 voix de Mme Chantal MORERA.
PHOTO CLUB	1 000€	Vote à l'unanimité
PETIT PATRIMOINE	500 €	Vote à l'unanimité
COMITE DES FETES ET D'ANIMATION DE CHIRAC	2 500 €	Vote à l'unanimité des votants. <i>Mme Larissa FAGES ne participe pas au vote.</i>
CLUB DE L'AMITIE	500 €	Vote à l'unanimité des votants. <i>Mme Michèle CASTAN ne participe pas au vote.</i>

AMICALE des POMPIERS	800 €	Vote à l'unanimité des votants. <i>Mme Larissa FAGES et M. Martial MALIGES ne participent pas au vote.</i>
APEL SAINTE-ANGELE	1 400 € + 1 050 €	1 400 € pour le fonctionnement de l'association. + 1 050 € pour la réalisation du projet éducatif et culturel. Vote à l'unanimité
APEP MARCEAU CRESPIN	1 400 € + 1 050 €	1 400 € pour le fonctionnement de l'association. + 1 050 € pour la réalisation du projet éducatif et culturel. Vote à l'unanimité
LES AMIS DE L'ECOLE CLAUDE ERIGNAC	1 400 € + 1 050 €	1 400 € pour le fonctionnement de l'association. + 1 050 € pour la réalisation du projet éducatif et culturel. Vote à l'unanimité
CLUB DU BON ACCUEIL	500 €	Vote à l'unanimité des votants. <i>Mme Sylvie PETIT ne participe pas au vote.</i>
CARDIO COLLEGUES 48	500 €	Il est prévu une conférence « cardiopathie » en 2022. Vote « Pour » : 22 voix Vote « Abstention » : 1 voix de Mme Delphine CASTAN-LAHONDES.
DIANE MARVEJOLAISE	500 €	Vote « Pour » : 22 voix Vote « Abstention » : 1 voix de Mme Chantal MORERA.
KARATE	500 €	Vote à l'unanimité
COMITE DES FETES LE MONASTIER	2 500 €	Vote à l'unanimité des votants. <i>Mme Géraldine FABRE et M. Éric MIEUSSET ne participent pas au vote.</i>
L'Antre d'eux	500 €	Il s'agit d'une nouvelle association pour la gestion des casiers alimentaires et qui participera à des animations futures. Vote « Pour » : 18 voix Vote « Contre » : 4 voix de Mme Delphine CASTAN-LAHONDES, de Mme Larissa FAGES, Mme Isabelle PÉRIÉ et M. Nicolas SALLES <i>Mme Sylvie PETIT ne participe pas au vote.</i>
ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'EGLISE DE VOLMANIERES	200 €	L'église ne fait pas partie du domaine communal et appartient à cette association, dont les membres sont principalement des habitants de Volmanières. Cette demande de subvention doit permettre de financer une partie des réparations de l'église (autel et escalier extérieur) Vote « Pour » : 21 voix Vote « Contre » : 1 voix de Mme Chantal MORERA <i>Mme Sylvie PETIT ne participe pas au vote.</i>
UN BUS POUR LE SENEGAL	150 €	Prêt d'un local et demande de faire des ateliers de réparation de vélos pour les enfants et adultes. Vote à l'unanimité des votants <i>M. Thomas MEISSONNIER ne participe pas au vote.</i>
LA GAULE MARVEJOLAISE	150 €	Vote à l'unanimité
TOTAL	27 700 €	

- **Adopte** le tableau de répartition des subventions ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Remarque :

- ↳ Des associations dont le siège est hors-commune et qui ne réalisent aucune intervention sur la Commune, ont fait des demandes de subvention : aucune subvention ne leur sera attribuée.
- ⇒ **12/2022 - Demande de subvention dans le cadre du programme national d'équipements sportifs de proximité**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un programme national pour les équipements sportifs de proximité annoncé en octobre 2021 vise à accompagner le développement de 5 000 terrains de sport d'ici 2024.

Monsieur Éric MIEUSSET, Maire délégué du Monastier présente la mesure.

Une enveloppe de 200 millions d'euros sur la période 2022-2024 a ainsi été mise en place pour ce programme, dont le déploiement a été confié à l'Agence Nationale du Sport. À destination des collectivités et des associations à vocation sportive en territoires carencés, ce plan contribue à l'action de l'Agence en matière de correction des inégalités sociales et territoriales.

Elle est destinée à financer la création d'équipements sportifs de proximité, la requalification de locaux ou d'équipements existants, l'acquisition d'équipements mobiles, la couverture et/ou l'éclairage d'équipements sportifs de proximité non couverts et/ou non éclairés.

Pour l'année 2022, l'objectif en milieu rural est d'attribuer 81M€ **pour des projets individuels ou multiples** (plusieurs équipements) **ne concernant qu'une seule région ou un seul territoire ultramarin, portés par toute collectivité ou association à vocation sportive.**

Les projets éligibles sont les projets individuels (un seul équipement de proximité) ou multiples (plusieurs équipements de proximité pouvant être de nature différente)

En territoire rural, sont éligibles les communes classées :

- ✓ soit dans les zones de revitalisation rurale (ZRR),
- ✓ soit dans une commune appartenant à une intercommunalité couverte par un contrat de ruralité 2021-2026,
- ✓ soit dans un bassin de vie comprenant au moins 50 % de population en ZRR.

Types d'équipements éligibles fixes ou mobiles (liste non limitative) :

- Dojos « solidaires » et salles d'arts martiaux, de boxe ou de danse (aménagés dans des locaux en pieds d'immeubles réalisés par des bailleurs sociaux) ;
- Plateaux multisports avec ou sans piste d'athlétisme et plateaux de fitness ;
- Terrains de basket 3x3, terrains de hand 4x4, terrains de foot 5x5, terrains de badminton, terrains de tennis, terrains de padel, terrains de squash, mini terrains de baseball, mini terrains de hockey sur gazon ;
- Tables de tennis de table extérieures, tables de teqball extérieures ;
- Skate-parks, street workout, pumptracks ;
- Blocs d'escalade ;
- Bassins de natation mobiles ;
- Salles autonomes connectées et parcours de sport-santé connectés, etc.

Nature des travaux éligibles :

- La création d'équipements sportifs de proximité neufs ;
- La requalification de local en pied d'immeubles résidentiels réalisée par des bailleurs sociaux ou d'équipements sportifs existants non entretenus et non utilisés, en équipements sportifs de proximité de nature différente ;
- L'acquisition d'équipements sportifs de proximité mobiles neufs ;
- La couverture d'équipements sportifs de proximité existant non couverts ;
- L'éclairage d'équipements sportifs de proximité existant non éclairés.

Taux de subventionnement : entre 50 % et 80 % maximum du montant subventionnable avec un plafond de subvention à 500 000 €.

Afin d'élargir l'offre d'équipements sportifs, la Commune souhaite bénéficier de ce programme et solliciter l'État pour les équipements suivants :

Espace Doultre :

- ↪ Tennis padel, en gazon synthétique
- ↪ Machine à sable
- ↪ Plateau de Fitness
- ↪ Teqball
- ↪ Basket 3X3
- ↪ Accès Aménagement parking PMR
- ↪ Dalle enrobée pour le « skate park »
- ↪ Lettrage « Terres de Jeux »

Terrain multisports le Monastier :

- ↪ Renouvellement du gazon synthétique

Estimatif :

Equipements	Montant H.T.
Tennis padel	55 455.00 €
Machine à sable	2 880.50 €
Plateau de Fitness	5 645.20 €
Teqball	3 835.00 €
Basket 3x3	13 750.00 €
Accès aménagement PMR	6 359.00 €
Dalle enrobée pour plate-forme skate park	10 290.00 €
Lettrage "Terres de jeux"	10 560.00 €
Rénovation du Gazon synthétique terrain multisport existant	15 243.00 €
Total	124 017.70 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur le Maire Délégué, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **Décide** de faire acte de candidature pour les équipements suscités d'un montant total de 124 017.70 € H.T.,
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention dans le cadre du programme national d'équipements sportifs de proximité auprès de l'Agence Nationale du Sport pour un montant de 99 214 € représentant 80 % de l'assiette éligible,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution des présentes.

Remarque :

- ↪ Le projet présenté doit avoir un montant minimum de 100 000€, car le minimum de subvention accordée est à hauteur de 50 000€.
- ↪ L'ensemble des équipements sollicités dans cette demande ont été présentés par un Powerpoint illustré avec des images « type » de chacun des éléments.
- ↪ Si cette candidature devait aboutir, les élus demandent la possibilité de pouvoir en installer sur les deux communes.
- ↪ Questionnement sur la possibilité du réaménagement du terrain de tennis sur le Monastier dans le cadre de ce programme ? Il ne rentre pas dans le dispositif de ce programme.

⇒ **13/2022 - Demande de subvention au Conseil Départemental de Lozère pour les travaux du RDC de l'ancien presbytère à Chirac– Aménagement de l'accueil de la bibliothèque**

La commune de Bourgs sur Colagne dispose de deux bibliothèques sur chacun des bourgs animés par des bénévoles.

La bibliothèque de Chirac est à ce jour installée dans l'ensemble bâti de la Maison du Temps Libre qui fera prochainement l'objet d'une réhabilitation et de la construction d'une école afin de réaliser un complexe multifonctionnel culturel, associatif et éducatif.

Après consultation, les responsables de la bibliothèque ont émis le souhait de modifier son lieu d'implantation afin de créer un lieu de vie au centre de Chirac.

La commune disposant d'un bâti, l'ancien presbytère proche de l'église et situé à proximité de l'école de Chirac est apparu comme un endroit propice à créer un nouveau service au sein du village.

Il est proposé de réaliser des travaux de maçonnerie, chauffage et électricité sur les 70 m2 en RDC répartis en un accueil et deux espaces distincts réservés aux adultes pour l'un et aux enfants pour l'autre.

La présente délibération concerne **l'aménagement de l'accueil**.

Plan de financement

Dépenses

Travaux - Entreprises	Montant H.T.
Travaux de Maçonnerie -GIBELIN	8 319.05 €
Chauffage/sanitaire – SCS N'GUYEN	2 250.00 €
Matériel électrique -Malrieu	2 688.98 €
Installation électrique – Lionel Electricité	683.00 €
TOTAL	13 941.03 €

Recettes

Subvention Conseil Départemental de Lozère	5 000,00 €
Commune	8 941.03 €
TOTAL	13 941.03 €

Entendu l'exposé de Monsieur la Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des votants** :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 5 000 euros sur une dépense prévisionnelle de 13 941.03 € H.T. auprès du Conseil Départemental de Lozère pour l'aménagement de l'accueil de la bibliothèque de Chirac,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution des présentes.

Remarque :

- ⇒ Madame Isabelle PÉRIÉ ne participe pas au vote.

⇒ **14/2022 - Demande de subvention au Conseil Départemental de Lozère pour les travaux du RDC de l'ancien presbytère à Chirac – Aménagement de l'espace de lecture pour adultes de la bibliothèque**

La commune de Bourgs sur Colagne dispose de deux bibliothèques sur chacun des bourgs animés par des bénévoles.

La bibliothèque de Chirac est à ce jour installée dans l'ensemble bâti de la Maison du Temps Libre qui fera prochainement l'objet d'une réhabilitation et de la construction d'une école afin de réaliser un complexe multifonctionnel culturel, associatif et éducatif.

Après consultation, les responsables de la bibliothèque ont émis le souhait de modifier son lieu d'implantation.

La commune disposant d'un bâti, l'ancien presbytère proche de l'église et situé à proximité de l'école de Chirac est apparu comme un endroit propice à créer un nouveau service au sein du village.

Il est proposé de réaliser des travaux de maçonnerie, chauffage et électricité sur les 70 m2 en RDC répartis en un accueil et deux espaces distincts réservés aux adultes pour l'un et aux enfants pour l'autre.

La présente délibération concerne **l'aménagement de l'espace de lecture pour adultes.**

Plan de financement

Dépenses

Travaux - Entreprises	Montant H.T.
Travaux de Maçonnerie -GIBELIN	4 834.05 €
Chauffage/sanitaire N'GUYEN Société SCS	2 587.00 €
Matériel électrique -Malrieu	2 982.83 €
Installation électrique – Lionel Electricité	683.00 €
TOTAL	11 086.88 €

Recettes

Subvention Conseil Départemental de Lozère	5 000.00 €
Commune	6 086.88 €
TOTAL	11 086.88 €

Entendu l'exposé de Monsieur la Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des votants :**

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 5 000 euros sur une assiette de 11 086.88 € H.T. auprès du Conseil Départemental de Lozère pour l'aménagement de l'espace de lecture pour adultes de la bibliothèque de Chirac,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente.

Remarque :

↳ Madame Isabelle PÉRIÉ ne participe pas au vote.

⇒ **15/2022 - Demande de subvention au Conseil Départemental de Lozère pour les travaux du RDC de l'ancien presbytère à Chirac– Aménagement de l'espace de lecture pour enfants de la bibliothèque**

La commune de Bourgs sur Colagne dispose de deux bibliothèques sur chacun des bourgs animés par des bénévoles.

La bibliothèque de Chirac est à ce jour installée dans l'ensemble bâti de la Maison du Temps Libre qui fera prochainement l'objet d'une réhabilitation et de la construction d'une école afin de réaliser un complexe multifonctionnel culturel, associatif et éducatif.

Après consultation, les responsables de la bibliothèque ont émis le souhait de modifier son lieu d'implantation afin de créer un lieu de vie au centre de Chirac.

La commune disposant d'un bâti, l'ancien presbytère proche de l'église et situé à proximité de l'école de Chirac est apparu comme un endroit propice à créer un nouveau service au sein du village.

Il est proposé de réaliser des travaux de maçonnerie, et d'électricité sur les 70 m2 en RDC répartis en un accueil et deux espaces distincts réservés aux adultes pour l'un et aux enfants pour l'autre.

La présente délibération concerne **l'aménagement de l'espace de lecture pour enfants.**

Plan de financement

Dépenses

Travaux - Entreprises	Montant H.T.
Travaux de Maçonnerie -GIBELIN	9 353.05 €
Matériel électrique -Malrieu	1 536.56 €
Installation électrique– Lionel Electricité	683.00 €
TOTAL	11 572.61 €

Recettes

Subvention Conseil Départemental de Lozère	5 000,00 €
Commune	6 572.61 €
TOTAL	11 572.61 €

Entendu l'exposé de Monsieur la Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des votants** :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 5 000 euros sur une assiette de 11 573.61 € H.T. auprès du Conseil Départemental de Lozère pour l'aménagement de l'espace de lecture pour enfants de la bibliothèque de Chirac,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente.

Remarque :

↪ Madame Isabelle PÉRIÉ ne participe pas au vote.

⇒ **16/2022 - Choix des entreprises pour l'aménagement de la Bibliothèque dans l'ancien Presbytère de Chirac**

La commune de Bourgs sur Colagne dispose de deux bibliothèques sur chacun des bourgs animés par des bénévoles.

La bibliothèque de Chirac est à ce jour installée dans l'ensemble bâti de la Maison du Temps Libre qui fera prochainement l'objet d'une réhabilitation et de la construction d'une école afin de réaliser un complexe multifonctionnel culturel, associatif et éducatif.

Après consultation, les responsables de la bibliothèque ont émis le souhait de modifier son lieu d'implantation afin de maintenir un lieu de vie au cœur de Chirac.

La commune disposant d'un bâti, l'ancien presbytère proche de l'église et situé à proximité de l'école de Chirac est apparu comme un endroit propice à créer un nouveau service au sein du village.

Il est proposé de réaliser des travaux de maçonnerie, de chauffage et d'électricité sur les 70 m² en RDC répartis en un accueil et deux espaces distincts réservés aux adultes pour l'un et aux enfants pour l'autre.

Plan de financement

Dépenses

Travaux - Entreprises	Montant H.T Espace accueil	Montant H.T Espace lecture adultes	Montant H.T Espace lecture enfants
Travaux de Maçonnerie -GIBELIN	8 319.05 €	4 834.05 €	9 353.05 €
Chauffage/sanitaire – N'GUYEN Société SCS	2 250.00 €	2 587.00 €	-
Matériel électrique -Malrieu	2 688.98 €	2 982.83 €	1 536.56 €
Installation électrique – Lionel Electricité	683.00 €	683.00 €	683.00 €
TOTAL	13 941.03 €	11 086.88 €	11 572.61 €

Recettes

Subvention Conseil Départemental de Lozère	15 000,00 €	29%
Commune	21 600.52€	71%
TOTAL	36 600.52€	100%

Entendu l'exposé de Monsieur la Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **Autorise** Monsieur le Maire, dès réception de l'accusé de réception des demandes de subvention sollicitées auprès du Conseil Départemental de Lozère, à signer les devis avec les entreprises concernées pour les montants indiqués ci-dessous :

Travaux - Entreprises	Montant H.T Espace accueil	Montant H.T Espace lecture adultes	Montant H.T Espace lecture enfants
Travaux de Maçonnerie -GIBELIN	8 319.05 €	4 834.05 €	9 353.05 €
Chauffage/sanitaire – N'GUYEN Société SCS	2 250.00 €	2 587.00 €	-
Matériel électrique -Malrieu	2 688.98 €	2 982.83 €	1 536.56 €
Installation électrique – Lionel Electricité	683.00 €	683.00 €	683.00 €
TOTAL	13 941.03 €	11 086.88 €	11 572.61 €

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente,
- **Autorise** Monsieur le Maire à inscrire les dépenses au budget 2022.

Remarque :

⇒ Madame Isabelle PÉRIÉ ne participe pas au vote.

⇒ **17/2022 - Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D) pour l'installation d'une vidéo protection à Chirac**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bourg de Chirac ne dispose pas, à l'inverse du Monastier, d'un système de vidéo protection.

Afin d'assurer cohérence et continuité du territoire, il est proposé d'équiper le village de Chirac de caméras de vidéo protection.

Les 5 installations du Monastier ont prouvé leur efficacité à plusieurs reprises lorsque les images captées ont livré des éléments permettant d'avancer lors d'enquêtes judiciaires.

Par ailleurs, les faits de délinquance étant en augmentation, l'équipement de l'ensemble de la commune semble nécessaire.

Les finalités du système sont les suivantes :

- ✓ Protection des bâtiments
- ✓ Sauvegarde des installations utiles à la défense nationale
- ✓ Régulation des flux de transport
- ✓ Ces installations constituent par ailleurs un élément clé pour la surveillance, la dissuasion, l'identification et la fourniture de la preuve
- ✓ La prévention des atteintes à la sécurité des personnes
- ✓ Les fraudes douanières
- ✓ La prévention d'actes de terrorisme
- ✓ La prévention des risques naturels ou technologiques
- ✓ Le secours aux personnes et la défense contre l'incendie

Il est proposé de solliciter une aide au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à hauteur de 50% du coût total de l'opération pour 6 caméras installées à Chirac :

- ✓ Entrée /sortie Nord
- ✓ Centre bourg
- ✓ Entrée/sortie sud
- ✓ ZA Entraygues
- ✓ Terrain de tennis, village de gîtes
- ✓ Dojo/ Stade

Plan de financement

Dépenses

Entreprises	Montant en euro H.T.
Achat, installation de 6 caméras de vidéo protection	30 652.00 €

Recettes

Subvention Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance	15 326,00 €
Commune	15 326.00 €
TOTAL	30 652.00 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 15 326 euros sur une assiette de 30 652€ H.T. auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour l'installation de vidéo protection à Chirac,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente.

☞ **Vote « Pour » : 22 voix**

☞ Vote « Abstention » : 1 voix de Mme Chantal MORERA.

⇒ **18/2022 - Désignation d'un nouveau délégué titulaire à siéger au syndicat mixte lozérien A75**

Lors de sa réunion du 25 mai 2020, le Conseil Municipal a désigné les délégués titulaires et suppléants à siéger au Syndicat mixte A75.

Pour rappel les délégués étaient les suivants :

Délégués titulaires :

- ✓ Madame Delphine CASTAN- LAHONDES
- ✓ Madame Michèle CASTAN
- ✓ Monsieur Franck GERVAIS

Délégués suppléants :

- ✓ Monsieur Lionel BOUNIOL
- ✓ Monsieur Pascal PRADEILLES
- ✓ Monsieur Martial MALIGES

Par courrier du 09 février, Madame CASTAN-LAHONDES a transmis sa démission pour indisponibilité.

Monsieur le Maire propose de ne pas procéder au vote au scrutin secret.

Il est proposé que Monsieur Lionel BOUNIOL, qui assiste régulièrement aux réunions du syndicat mixte A75, soit désigné en tant que délégué titulaire, et Monsieur Éric MIEUSSET, comme délégué suppléant.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **Désigne** Monsieur Lionel BOUNIOL comme délégué titulaire à siéger au Syndicat Mixte A75,
- **Désigne** Monsieur Éric MIEUSSET comme délégué suppléant à siéger au Syndicat Mixte A75,
- **Autorise** Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération au Président de ce syndicat.

Remarque :

- ☞ Monsieur Franck GERVAIS indique ne pas recevoir les convocations. Celles-ci sont transmises par mail. Une vérification de son adresse mail sera faite.

⇒ **19/2022 - Dérogation aux modalités d'inscription des services garderie et cantine des enfants des pompiers volontaires de la commune**

Lors du dernier Conseil Municipal du 10 février 2022, le centre de secours de Chirac a sollicité la commune afin de faciliter l'accès des services garderie et cantine aux enfants des pompiers lors de leurs interventions.

A ce titre, il demande à pouvoir bénéficier de ces services sans contrainte préalable d'inscription.

Par solidarité envers les pompiers, Monsieur le Maire propose de prendre en charge les frais de garderie quand les parents pompiers sont appelés en intervention et à autoriser l'accueil des enfants à la cantine sans inscription préalable sur le logiciel e-ticket avant le jeudi 9h00. Les prix des repas resteront facturés selon les tarifs en vigueur. Ils devront néanmoins remplir le dossier de pré-inscription de leurs enfants sur e-ticket pour la facturation.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** :

- **Décide** de prendre en charge les frais de garderie des enfants des pompiers volontaires lorsqu'ils sont appelés en intervention,
- **Décide** d'autoriser les parents pompiers à utiliser les services de la cantine sans inscription préalable lorsqu'ils sont en intervention.

⇒ **Questions diverses**

- ↪ Travail sur un appel à projet pour la dés-imperméabilisation de la place d'Entraygues, dans le but de réhabiliter la place et la rendre non perméable, en intégrant de la verdure.
- ↪ Elections présidentielles les 10 et 24 avril 2022 : obligation des élus de participer à l'organisation des élections. L'employeur doit libérer ses salariés. Les prochaines seront les élections législatives les 12 et 19 juin 2022.
- ↪ Demi-journée citoyenne: une nouvelle date est à proposer le 4 juin 2022.
- ↪ Demande de nettoyage du tag dans l'abri de bus de Chirac. Cela est prévu dans le cadre de TIG.
- ↪ Bibliothèque du Monastier / Projet « Les contes pieds nus » soit le mercredi 22 juin ou le mercredi 29 juin 2022.
- ↪ Ré-ouverture du cinéma de Marvejols, ce vendredi 1^{er} avril 2022 à 17h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 22h30.